



## La résilience des PME en 2021 : un atout pour affronter les difficultés de 2022

L'analyse des comptes 2021 des petites et moyennes entreprises (PME) montre qu'elles se trouvent globalement dans une bonne situation financière pour relever les défis de 2022. En 2021, leur chiffre d'affaires augmente de 11,2% sur un an, entraînant un redressement de leur taux de marge et de leur rentabilité.

Malgré des divergences sensibles entre secteurs d'activité, le net redressement du résultat 2021 permet un important renforcement des capitaux propres, qui augmentent de plus de 10%.

Après une forte hausse de leurs dettes en 2020, alimentée par le recours aux prêts garantis par l'État, les PME baissent sensiblement leur taux d'endettement en 2021 (- 8 points).

Parallèlement, la trésorerie se renforce encore de 8% en 2021, après s'être accrue de près de 30% en 2020.

**Maïté GRAIGNON, Abel MÉRÉBIER**  
Direction des entreprises  
Observatoire des entreprises

Codes JEL  
E22, E23,  
G30,  
G33, L25

Les auteurs remercient Franck Lemaire pour son assistance.

**+ 11,2%**

la hausse du chiffre d'affaires des PME en 2021

**+ 10,2%**

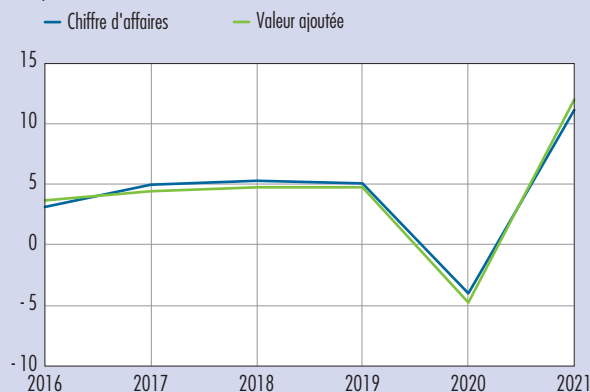
l'augmentation des capitaux propres

**+ 8,2%**

l'augmentation de la trésorerie brute

### Variation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des PME

(en %)



Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).



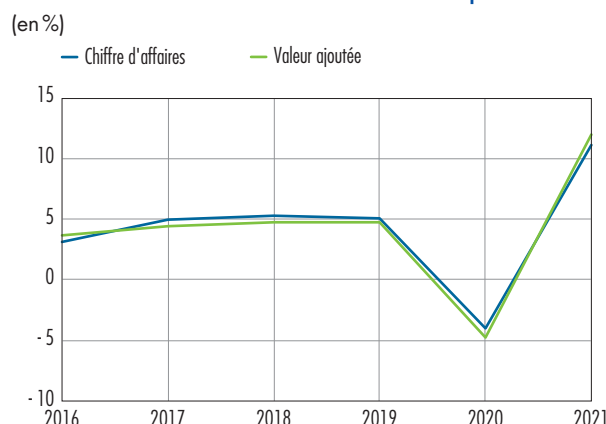
Cet article analyse la situation économique et financière des petites et moyennes entreprises (PME) en 2021, en mobilisant la base des comptes sociaux du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. L'étude est réalisée à partir d'un échantillon de 245 335 bilans de PME<sup>1</sup>.

## 1 L'activité des PME redémarre en 2021 et dépasse son niveau d'avant crise

Suite à une baisse marquée de 4,0% en 2020 liée à la crise sanitaire, l'activité des PME redémarre en 2021, tirée par la dynamique de la demande tant intérieure qu'extérieure (cf. graphique 1). Ainsi, la croissance du chiffre d'affaires (CA) total des PME s'élève à 11,2% en 2021. Le chiffre d'affaires à l'export, qui représente 8,9% du CA total, augmente quant à lui de 10,3% (cf. tableau)<sup>2</sup>.

La valeur ajoutée dégagée par les PME est également en forte hausse, de 12% sur un an, permettant de retrouver, et même de dépasser le niveau d'activité d'avant la crise

## G1 Variation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des PME



Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

Covid-19. Pour autant, ce constat général ne concerne pas tous les secteurs. En effet, pour l'hébergement-restauration, si la croissance de la valeur ajoutée est de 12,4% en 2021, elle ne compense pas la contraction de 38,5% observée en 2020.

## Variation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des PME, par secteur d'activité

(en %)

	Chiffre d'affaires total				Chiffre d'affaires France				Chiffre d'affaires à l'exportation				Valeur ajoutée			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Ensemble des PME	5,3	5,1	-4,0	11,2	5,3	5,3	-3,6	11,2	4,9	3,5	-7,6	10,3	4,8	4,7	-4,8	12,0
dont principaux secteurs :																
Industrie manufacturière	4,5	3,0	-5,8	11,3	4,6	3,4	-4,9	11,9	4,4	1,6	-9,1	8,9	3,7	2,7	-6,1	11,3
Construction	6,0	8,3	-5,6	13,8	6,1	8,2	-5,4	13,9	-1,1	17,5	-17,9	7,6	4,9	7,3	-6,0	13,1
Commerce	4,6	4,3	-1,2	9,7	4,8	4,6	-0,8	9,6	2,3	1,8	-5,6	10,8	4,0	3,5	0,8	11,8
Transports et entreposage	7,1	4,7	-5,0	11,8	6,8	5,0	-5,2	11,8	9,3	3,1	-3,7	11,5	4,7	4,7	-5,8	9,1
Conseils et services aux entreprises	7,4	7,9	-7,1	12,1	7,4	7,5	-5,8	12,9	7,4	10,8	-15,5	5,8	7,1	6,5	-5,0	13,2

Champ : PME non financières définies au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

Note : Les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans FIBEN pour deux exercices consécutifs (population cylindrique). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année N-1, quelle que soit la situation de l'entreprise l'année N.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

<sup>1</sup> Les PME sont les petites et moyennes entreprises ayant un effectif de moins de 250 personnes et un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros. Cf. compléments en annexe 1.

<sup>2</sup> Dans les comptes nationaux de l'Insee, pour l'ensemble des sociétés et entreprises individuelles non financières, la croissance de la valeur ajoutée en 2021 est de 9,8% (cf. « Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première*, n° 1904, mai 2022).



## 2 La rentabilité des PME augmente grâce à la forte hausse du revenu d'exploitation

### L'excédent brut d'exploitation augmente fortement

L'excédent brut d'exploitation (EBE) mesure ce qui reste de la valeur ajoutée après le versement de la rémunération des salariés et le paiement des impôts liés à la production. En 2021, l'EBE augmente considérablement (+ 30,4%) faisant apparaître ainsi pour la première fois une forte asymétrie avec la croissance de la valeur ajoutée, plus de 17 points d'écart (cf. graphique 2a).

L'étude des contributions à la croissance de l'EBE, (soit les variations des composantes de l'EBE en fonction de leur poids respectif), permet d'expliquer en partie ce décrochage. Ainsi, en 2021, la croissance de la valeur ajoutée (VA) contribue très positivement à celle de l'EBE, pour près de 53 points de pourcentage (pp), tandis que les charges de personnel le font de manière négative, à - 29 pp. Dans une moindre mesure, l'augmentation des subventions (+ 6,5 pp), et marginalement la baisse concomitante des impôts à la production (+ 0,6 pp) concourent également à la hausse de l'EBE.

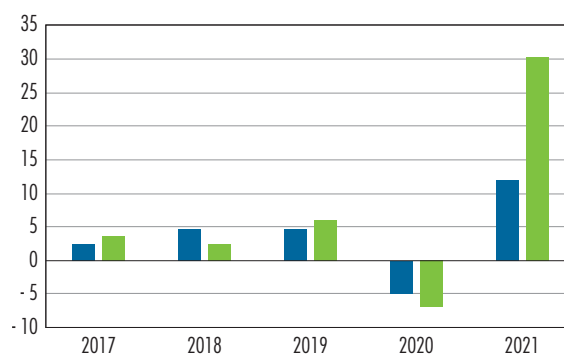
La spécificité de 2021 réside dans le rôle joué par l'activité partielle – dont le recours s'est largement généralisé depuis le début de la pandémie Covid-19 – qui allège d'autant les charges de personnel. Le recours à ce dispositif a en effet été très important en 2020 et encore substantiel au premier semestre 2021, mais en plus forte réduction au deuxième semestre<sup>3</sup>. Cette dynamique de sortie progressive du dispositif entre 2020 et 2021 entraîne mécaniquement une progression des charges de personnel en 2021, sans pour autant atteindre le niveau normal de charges qui aurait prévalu en l'absence de recours à l'activité partielle en 2021. Ainsi, pour un point de croissance de l'EBE en 2019, les charges de personnel avaient contribué pour - 2,4 pp, alors qu'en 2021 elles ne contribuent que pour - 1 pp. En définitive, les charges de personnel contribuent de façon limitée à la croissance de l'EBE en 2021, expliquant ainsi l'asymétrie entre la croissance de la VA et celle de l'EBE.

## G2 Croissance comparée de la VA et de l'EBE, et évolution du taux de marge par secteur d'activité

(en %)

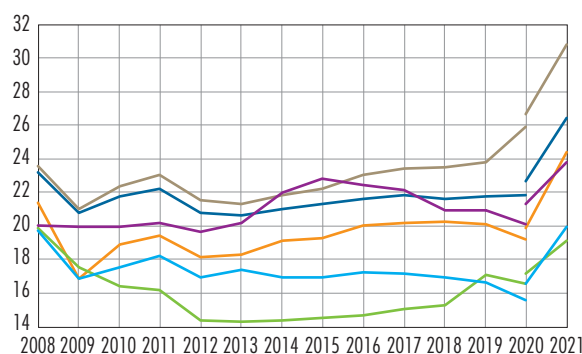
### a) Croissance comparée de la VA et de l'EBE

■ Valeur ajoutée  
■ Excédent brut d'exploitation



### b) Taux de marge par secteur d'activité

— Ensemble des PME  
— Industrie manufacturière  
— Construction  
— Commerce  
— Transports et entreposage  
— Conseils et services aux entreprises



Champ et note : Cf. tableau.

Note : Le taux de marge est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée (VA).

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

## Le taux de marge se redresse de façon inédite

Le taux de marge est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA). En 2020, les mesures de soutien à l'activité des PME telles que le fonds de solidarité, les moratoires de charges fiscales et sociales ou encore l'extension des mesures d'activité partielle avaient limité la baisse de l'EBE à celle de la valeur ajoutée, permettant un certain maintien du taux de marge (21,8% en 2019 et 2020).

<sup>3</sup> Toutes tailles d'entreprises confondues, le recours à l'activité partielle a concerné plus de 7 millions de personnes en moyenne de mars à mai 2020, avant de décroître par la suite. En 2021, il concerne encore près de 2,2 millions de personnes en moyenne de janvier à mai 2021, mais moins de 500 000 personnes de juin à décembre (et 300 000 en moyenne mensuelle au premier trimestre 2022). Cf. Dares, *Le chômage partiel – 10 juin 2022* | mensuelles, trimestrielles | nationales, régionales, départementales : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-chomage-partiel>.



En 2021, du fait de la forte hausse de l'EBE par rapport à la VA, le taux de marge se redresse de près de quatre points de pourcentage (cf. graphique 2b *supra*). Des secteurs sous revue, ce sont ceux de l'industrie manufacturière (+ 4,5 pp) et du commerce (+ 4,1 pp) qui connaissent la plus forte hausse.

Le calcul de taux de marge effectué dans cet article inclut un retraitement des données comptables, usuel en analyse financière, relatif au personnel extérieur. En effet, le coût du recours à du personnel extérieur s'impute comptablement en « Autres achats et charges externes » et non en « Salaires et traitements ». Le retraitement consiste à déplacer les charges de personnel extérieur du poste « Autres achats et charges externes » vers le poste « Salaires et traitements ». Ce reclassement

augmente d'autant la valeur ajoutée, sans modifier l'EBE. Il en résulte que le taux de marge retraité est inférieur au taux de marge comptable.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance est également comptabilisé en « Autres achats et charges externes ». Comme pour le recours au personnel extérieur, cette vision comptable affecte la mesure de la valeur ajoutée (selon que l'entreprise a recours ou non à la sous-traitance). Faute de connaître la répartition de la prestation d'un sous-traitant entre charges de personnel et fourniture de marchandises et équipements, la sous-traitance n'est en général pas retraitée, bien que cela puisse être utile dans certains cas. Un retraitement extrême consisterait à retrancher la totalité de la sous-traitance des autres achats et charges externes et à les transférer intégralement aux salaires et traitements (cf. encadré).

### ENCADRÉ

#### Effets sur le taux de marge de l'intégration du personnel extérieur et de la sous-traitance en charges de personnel

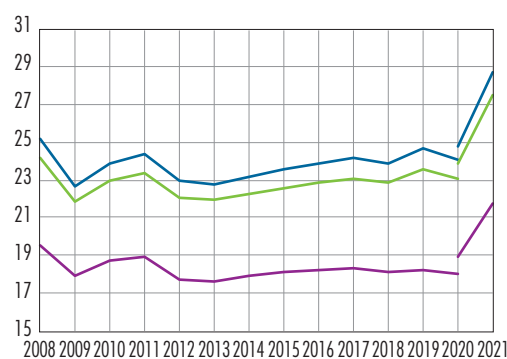
Alors que les entreprises ont de plus en plus recours à la sous-traitance, (au point que celle-ci représente en montant le même poids que l'EBE), la question des effets de sa comptabilisation se pose. En effet, les données comptables ne permettent pas de connaître la répartition de la prestation d'un sous-traitant entre charges de personnel et fournitures et équipements. C'est ainsi que les prestations de sous-traitance sont, sauf cas particuliers, considérées comme des consommations intermédiaires, venant impacter directement le chiffre d'affaires pour le calcul de la valeur ajoutée. En raison de l'ampleur du phénomène, il apparaît intéressant d'appréhender l'impact d'un retraitement sur la valeur ajoutée. Nous simulons ci-après, un retraitement extrême consistant à retrancher la totalité des charges de sous-traitance du poste « Autres achats et charges externes », pour les assimiler à des charges de personnel.

Le graphique compare différentes mesures de taux de marge : i) le taux de marge comptable, ii) le taux de marge intégrant les charges de personnel extérieur et iii) le taux de marge retraitant à la fois les charges de personnel extérieur et la totalité de la sous-traitance. Chaque retraitement vient augmenter la valeur ajoutée en laissant inchangé l'EBE ce qui conduit à une baisse du taux de marge. Le retraitement intégral de la sous-traitance en charges de personnel est un scénario extrême qui fournit un minorant du taux de marge, mais qui peut parfois être approprié à l'analyse économique et financière. En 2021, le taux de marge, intégralement retraité, des PME de notre échantillon s'élèverait ainsi à 22% (contre 29% sans aucun retraitement des « Autres achats et charges externes »).

#### Taux de marge

(en %)

— Taux de marge comptable  
— Taux de marge retraité du personnel extérieur  
— Taux de marge retraité du personnel extérieur et intégralement de la sous-traitance



Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).



### Le redressement de l'excédent brut d'exploitation conduit à une amélioration de toutes les mesures de rentabilité

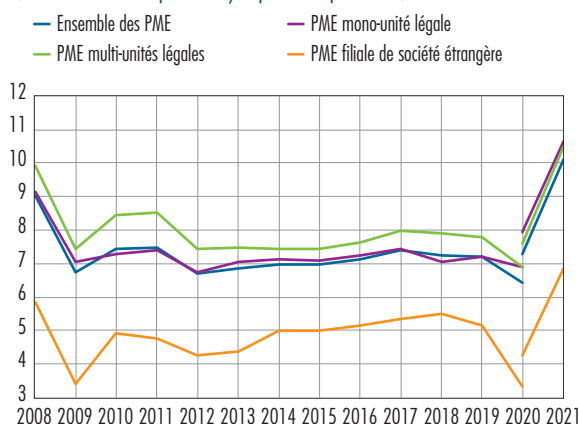
Plusieurs mesures de rentabilité peuvent être envisagées. On peut ainsi s'intéresser à la rentabilité de l'activité de l'entreprise, indépendamment de son mode de financement (rentabilité économique), ou au flux potentiel de trésorerie que l'entreprise dégage de ses activités, nécessaire à assurer son financement (capacité d'autofinancement – CAF), et en particulier, sa capacité à dégager un certain niveau de profit pour ses associés et actionnaires (rentabilité financière).

#### G3 Rentabilités économique et financière par type de PME

(en %)

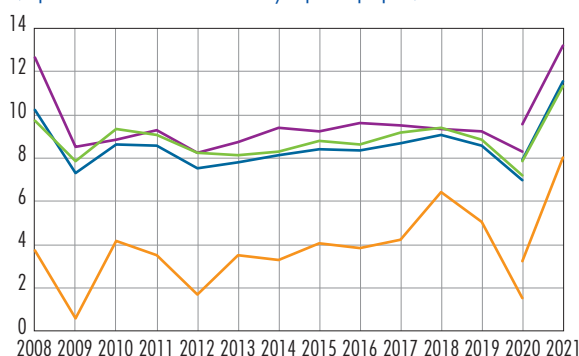
##### a) Rentabilité économique

(excédent net d'exploitation/capital d'exploitation)



##### b) Rentabilité financière

(capacité nette d'autofinancement/capitaux propres)



Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

Pour le calcul de ces différents indicateurs, l'excédent brut d'exploitation joue un rôle fondamental et, en conséquence de sa formidable croissance en 2021, toutes les mesures de rentabilité sont également en forte progression (cf. graphique 3).

Ainsi, après plusieurs années de relative stabilité, voire de légère diminution (-0,8 point en 2020), la rentabilité économique se redresse vivement (+ 3 points en 2021)<sup>4</sup>.

La CAF, quant à elle, est en hausse de 26%<sup>5</sup>. C'est une variable clé de la mesure de l'aptitude des PME à faire face au renouvellement des immobilisations et au développement des capacités productives, ainsi qu'au paiement des dividendes.

Passant de 7,9% en 2020 à 11,5% en 2021, la rentabilité financière augmente d'un peu plus de 3 points de pourcentage en 2021 pour l'ensemble des PME<sup>6</sup>.

### 3 Les besoins de financement progressent moins que l'activité

#### Le besoin en fonds de roulement, exprimé en jours de chiffre d'affaires, baisse

L'activité de l'entreprise nécessite en général des ressources à court terme pour financer les délais de paiement accordés aux clients (nets des dettes fournisseurs) et les stocks immobilisés, qui constituent le besoin en fonds de roulement (BFR). Celui-ci est *a priori* d'autant plus élevé que l'activité est soutenue. On s'attend donc en 2021 à un montant élevé de BFR. Mais s'il augmente effectivement de 3,9% pour l'ensemble des PME en 2021, exprimé en jours de chiffre d'affaires, il diminue de 26 à 24 jours (cf. graphique 4 *infra*). En effet, la croissance des stocks et du solde du crédit interentreprises n'a pas été proportionnelle à la croissance du chiffre d'affaires.

4 La rentabilité économique rapporte l'excédent net d'exploitation (ENE) au capital d'exploitation (actif économique), l'excédent net d'exploitation étant l'EBE après déduction des amortissements et des frais financiers.

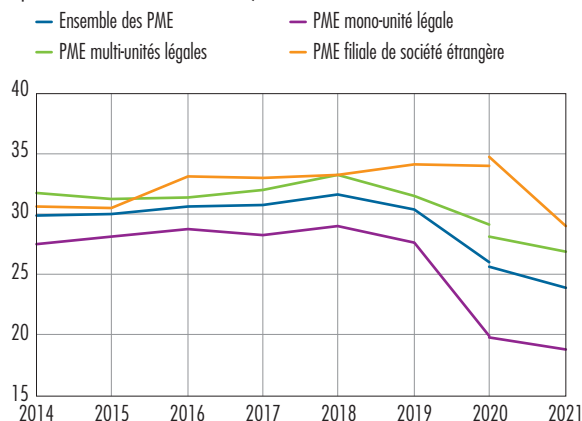
5 Une façon de calculer la CAF est de partir de l'EBE, de lui ajouter les produits décaissables et de lui retrancher les charges décaissables.

6 La rentabilité financière rapporte la capacité d'autofinancement aux capitaux propres. Pour la définition de PME mono-unité légale, cf. annexe 2.



### G4 Besoin en fonds de roulement (BFR)

(en jours de chiffre d'affaires)



Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

### Le taux d'investissement baisse également

Les dépenses d'investissement en elles-mêmes sont en hausse, de 6,1 %, après une contraction de 10,4 % en 2020<sup>7</sup>. C'est le secteur du transport et de l'entrepôt qui augmente le plus, à + 16,2 % alors que le commerce est toujours en baisse de 1,9 %.

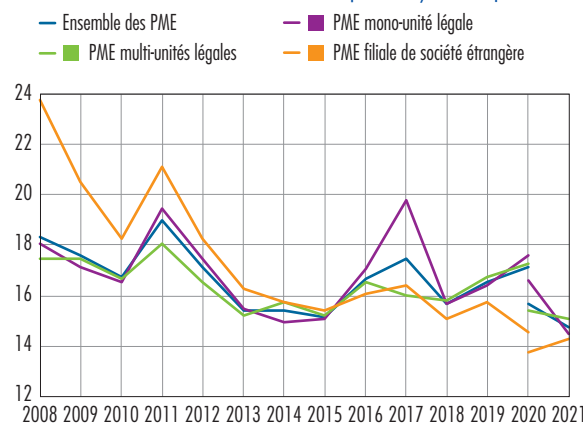
Il n'y a donc en moyenne pas de rattrapage de l'investissement et, comme pour le BFR, ces dépenses progressent moins que l'activité. Cela se traduit par une baisse du taux d'investissement (rapport entre le montant des investissements d'exploitation et la valeur ajoutée), de + 15,7 % en 2020 à + 14,8 % en 2021 pour l'ensemble des PME (cf. graphique 5a). On remarque simplement que par type de PME, il diminue pour les PME indépendantes (ou « mono-unité légale ») de 16,6 % à 14,5 % et pour les PME ayant une structure de groupe (« multi-unités légales ») de 15,4 % à 15,0 %. Toutefois, il augmente pour les PME filiales de sociétés étrangères, qui peuvent donc être adossées à des groupes étrangers de plus grande taille, passant de 13,7 % en 2020 à 14,3 % en 2021<sup>8</sup>.

Avec un autofinancement en hausse de 29,4 %, le taux d'épargne – défini par le rapport entre l'autofinancement et le revenu global – augmente sensiblement, passant de 13,6 % en 2020 à 16,5 % en 2021 (cf. graphique 5b).

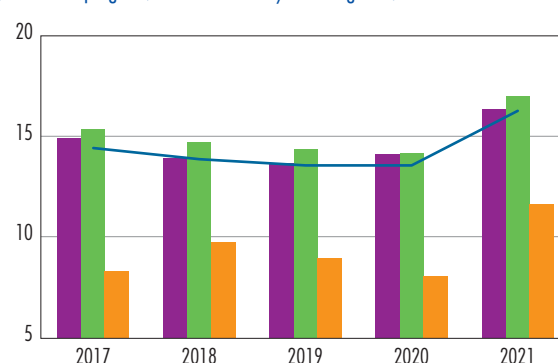
### G5 Taux d'investissement et taux d'épargne par type de PME

(en %)

a) Taux d'investissement (investissement d'exploitation/valeur ajoutée)



b) Taux d'épargne (autofinancement/revenu global)



Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

## 4 Les capitaux propres augmentent et l'endettement se stabilise

L'excellent résultat des PME en 2021 contribue à hauteur de 6 points à la croissance des capitaux propres. Il permet un important renforcement des capitaux propres des PME, qui croissent de plus de 10 % en 2021, contre seulement 4,6 % en 2020 (cf. graphique 6 *infra*). *In fine*, les capitaux propres représentent 44 % du total du bilan en 2021, contre 42,8 % en 2020. Néanmoins, le résultat est comptabilisé avant affectation du résultat 2021, qui s'arbitrera principalement entre la distribution de dividendes et le report à nouveau. L'affectation ne sera connue qu'avec la publication des données comptables de l'année 2022.

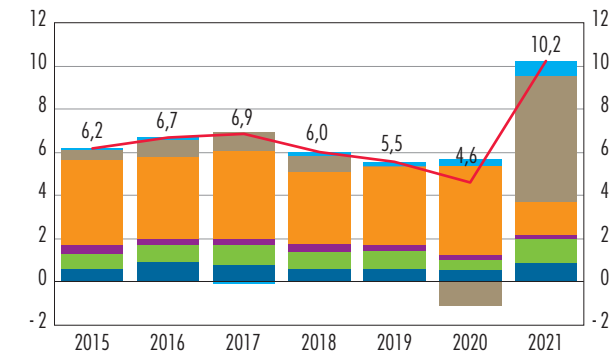
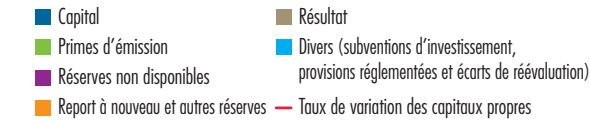
<sup>7</sup> Les investissements d'exploitation comprennent les investissements corporels et incorporels ainsi que les acquisitions d'immobilisations par crédit-bail.

<sup>8</sup> Pour la définition de PME multi-unités légales, cf. annexe 2.



### G6 Taux de croissance des capitaux propres et contributions de ses composantes

(taux de variation en %, contributions en points de pourcentage)

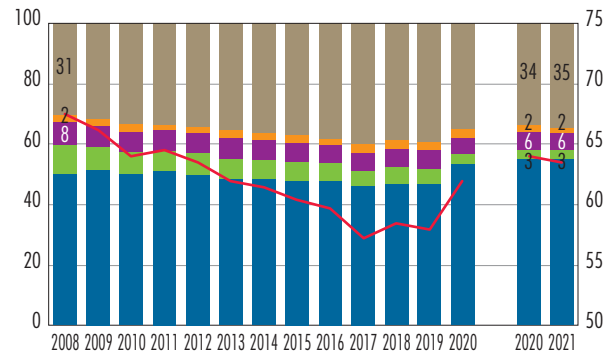


Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

### G7 Composantes de l'endettement financier des PME

(en % du total de l'encours)



Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

Concernant l'endettement, après une année 2020 caractérisée par une forte hausse (+ 24%), l'encours de dettes bancaires se contracte de 1,6%. Ce faible recours à la dette en 2021 s'explique par plusieurs facteurs : i) la réserve de trésorerie que les PME ont constituée en 2020 avec le recours aux prêts garantis par l'État (PGE) dont une partie n'avait pas été utilisée ; ii) l'importance des résultats de 2021 et de l'autofinancement ; et iii) des besoins de financement relativement limités, en matière de BFR et d'investissement eu égard au niveau d'activité. Les concours bancaires courants (notamment découverts en compte courant) continuent de diminuer de 5,3% en 2021, après une baisse de 23,2% en 2020.

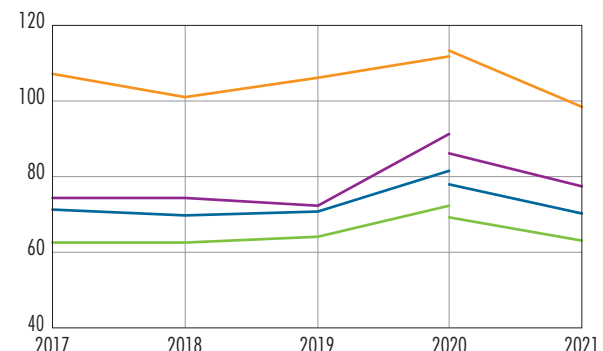
De ces évolutions résulte en premier lieu une stabilisation du taux d'intermédiation par rapport au niveau atteint en 2020 avec le recours aux PGE (cf. graphique 7).

En second lieu, le taux d'endettement rapporté aux capitaux propres diminue sensiblement (près de 8 pp), passant (pour l'échantillon d'entreprises présentes à la fois en 2020 et 2021) de 77,7% en 2020

à 69,9% en 2021 (cf. graphique 8). La baisse est toutefois moins accentuée pour les PME mono-unité légale, ce qui laisse supposer que les problèmes d'endettement se poseraient plus particulièrement pour les petites structures.

### G8 Levier financier des PME (endettement financier/capitaux propres)

(en %)



Champ et note : Cf. tableau.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).



L'endettement, net de la trésorerie, rapporté aux capitaux propres, diminue également de 16,3% à 9,7%. Cette baisse plus marquée tient au renforcement de la trésorerie des PME en 2021. Celles-ci ont en effet conservé ou renouvelé la trésorerie constituée en 2020, et l'ont même augmentée en 2021 de 8,2%. Elles étaient donc globalement dans une bonne situation de trésorerie pour affronter les difficultés de 2022.

### 5 La bonne situation financière des PME à fin 2021 : un atout pour 2022

En 2022, l'économie française est confrontée à un choc inattendu, marqué par la guerre en Ukraine et des mesures de confinement en Chine. Les hausses de prix à la production, déjà notables en 2021 avec la vigueur de la reprise en sortie de crise sanitaire et les problèmes d'approvisionnement, se sont intensifiées depuis le début de l'année, de façon importante pour les prix agricoles et ceux de l'énergie.

Ces hausses de prix des approvisionnements pèsent sur la trésorerie des entreprises. L'étude des bilans 2021 présentée dans cet article met en évidence une bonne situation de trésorerie en fin d'année. Pour 2022, l'enquête de conjoncture de la Banque de France témoigne d'une dégradation au deuxième trimestre, avec un repli des soldes d'opinion relatifs à la question sur la situation de trésorerie.

Pour autant, à mi-2022, le financement des entreprises – et en particulier des PME – ne suscite pas d'inquiétude à court terme : peu de demandes de restructuration de PGE à la médiation du crédit ; des trésoreries qui résistent malgré tout comme en atteste le niveau des défaillances d'entreprises encore inférieur à celui d'avant crise (-46% à fin 2021 comparé à fin 2019, et encore -35,2% sur 12 mois à fin juin 2022 par rapport à fin 2019).

## Bibliographie

Banque de France (2022)

*Enquêtes de conjoncture.*

[Télécharger le document](#)

Berardi (N.), Bureau (B.) et Delamarre (F.) (2022)

« La résilience des PME françaises après deux ans de crise Covid », *Bloc-notes Éco*, Banque de France, septembre.

[Consulter le billet](#)

Graignon (M.) et Mérébier (A.) (2021)

« En 2020, les mesures de soutien modèrent l'impact de la baisse d'activité des PME », *Bulletin de la Banque de France*, n° 237/3, Banque de France, septembre-octobre.

[Télécharger le document](#)





## Annexe 1 Les données FIBEN

### La base des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont collectés par l'intermédiaire des succursales de la Banque de France. Les unités concernées représentent un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN). La collecte couvre toutes les entreprises exerçant leur activité sur le territoire français et dont le chiffre d'affaires excède 750 000 euros. Le taux de couverture en matière d'effectifs dépasse 75 % dans la plupart des secteurs et 80 % dans le commerce et l'industrie.

### Champ retenu pour l'analyse des comptes sociaux

Ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs NAF « KZ » (activités financières, hors holdings) et O (administration).

### Les principaux ratios utilisés

La méthode d'analyse financière et la définition des ratios utilisés sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.banque-france.fr/statistiques/acces-aux-series/methodologies>

### Les liens financiers

La Banque de France recense les liens financiers et suit le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises, selon que le détenteur est lui-même une société non financière (y compris une holding), une institution financière (banque, OPCVM, société d'assurance), une personne physique (particulier ou salarié), l'État ou encore une entreprise non résidente. Une distinction est opérée entre les entreprises indépendantes et celles appartenant à un groupe, petit ou grand.

### La Centrale des risques

La Centrale des risques recense chaque mois les crédits consentis par les établissements de crédit à chacun de leurs clients au-delà d'un seuil de référence (25 000 euros depuis janvier 2006). Les encours recensés sont regroupés en « crédits mobilisés » (les concours utilisés) et « crédits mobilisables » (les concours disponibles). Les crédits mobilisés comprennent : les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés.



## Annexe 2

### La définition des PME dans FIBEN

**Attribution des tailles et des secteurs d'activité pour l'analyse des comptes sociaux des PME :** le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de décembre 2008 définit la notion statistique d'entreprise<sup>1</sup>. Il précise, dans la continuité des définitions de la Commission européenne, les catégories de taille d'entreprise et les critères permettant de les déterminer. Ces derniers sont au nombre de quatre : les effectifs, le chiffre d'affaires (CA), le total de bilan des unités légales, et les liens financiers les reliant. Les trois premiers critères sont appréciés pour chaque « entreprise », entendue comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, jouissant d'une certaine autonomie de décision (définie à partir des liens financiers). Sont pris en compte les liens financiers représentant une détention d'au moins 50% du capital d'une unité légale.

Les PME sont les entreprises de moins de 250 salariés, et présentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros. Ces PME peuvent être des mono-unité légale ou bien se composer d'un ensemble d'unités légales dépendant d'une tête de groupe française ou étrangère. Lorsqu'une PME se compose de plusieurs unités légales (elle est alors qualifiée de PME « multi-unités légales »), les comptes sociaux des unités légales qui la composent sont agrégés pour définir l'« entreprise ».

**Le secteur d'activité** repose sur la nomenclature agrégée 2008, elle-même issue de la NAF révisée 2 définie par l'Insee. Dans le cas d'une entreprise multi-unités légales, le secteur est déterminé à partir d'un regroupement par secteur des unités légales. Le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en matière de chiffre d'affaires, à condition que celui-ci excède 50%. Dans le cas contraire, le classement par secteur des différents « regroupements » d'unités légales est effectué sur le critère des effectifs, toujours à condition que le poids dépasse 50%. Sinon, on revient au classement par chiffre d'affaires, en retenant le secteur des unités dont la part est la plus forte.

**Les doubles comptes** ne sont pas neutralisés dans cette analyse. L'agrégation des comptes individuels d'unités légales induit en effet l'enregistrement de doubles comptes qui devraient être normalement retraités au niveau de chaque entreprise. Pour pouvoir être réalisé correctement, ce retraitement nécessiterait de disposer de tous les bilans de l'exercice 2021, ce qui n'est pas encore le cas au moment où l'étude PME est réalisée<sup>2</sup>. Ces doubles comptes se rapportent notamment aux capitaux propres, à l'endettement financier et aux revenus ou charges financières intragroupes. Leur poids est néanmoins relativement limité dans le cas des PME, en raison du nombre limité d'unités légales constituant, en moyenne, l'entreprise.

<sup>1</sup> Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, consultable sur le site Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

<sup>2</sup> Le lecteur pourra se reporter à l'étude annuelle réalisée en fin d'année 2022 pour l'ensemble des entreprises.



## Annexe 3

### Principales caractéristiques de l'échantillon étudié pour l'année 2021

#### TA1 Poids économique des PME en 2021, sur la base des données disponibles début juin 2022

(effectifs en milliers ; chiffre d'affaires, valeur ajoutée, endettement financier, endettement bancaire et capitaux propres en milliards d'euros)

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>a)</sup>	Effectifs permanents	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Endettement financier	Endettement bancaire	Capitaux propres
<b>Ensemble</b>	<b>187 877</b>	<b>346 091</b>	<b>3 584</b>	<b>876</b>	<b>275</b>	<b>275</b>	<b>175</b>	<b>394</b>
PME mono-unité légale	115 283	115 283	1 444	341	109	84	63	109
PME multi-unités légales	65 558	211 693	1 898	442	140	157	99	250
PME filiale de société étrangère	7 036	19 115	241	92	26	35	13	35
<i>dont principaux secteurs :</i>								
<i>Industrie manufacturière</i>	24 190	50 222	657	136	48	37	24	76
<i>Construction</i>	31 080	52 825	549	105	40	18	13	34
<i>Commerce</i>	74 294	123 146	994	413	76	67	44	119
<i>Transports et entreposage</i>	7 514	12 952	224	35	14	12	9	12
<i>Conseils et services aux entreprises</i>	22 040	44 012	530	81	43	28	17	46

a) Le nombre d'unités légales correspond au nombre d'unités entrant dans le périmètre de la PME au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, qu'il y ait un bilan ou non dans FIBEN.

Champ : PME non financières définies au sens de la loi LME de 2008.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

#### TA2 Répartition des PME en 2021

(en %)

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales <sup>a)</sup>	Effectifs permanents	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Endettement financier	Endettement bancaire	Capitaux propres
PME mono-unité légale	61	33	40	39	39	31	36	28
PME multi-unités légales	35	61	53	51	51	57	56	63
PME filiale de société étrangère	4	6	7	11	10	13	7	9
<i>dont principaux secteurs :</i>								
<i>Industrie manufacturière</i>	13	15	18	16	18	13	13	19
<i>Construction</i>	17	15	15	12	14	7	7	9
<i>Commerce</i>	40	36	28	47	28	24	25	30
<i>Transports et entreposage</i>	4	4	6	4	5	4	5	3
<i>Conseils et services aux entreprises</i>	12	13	15	9	16	10	10	12

a) Le nombre d'unités légales correspond au nombre d'unités entrant dans le périmètre de la PME au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, qu'il y ait un bilan ou non dans FIBEN.

Champ : PME non financières définies au sens de la loi LME de 2008.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).



## Annexe 4

### Données comptables agrégées pour l'ensemble des PME de l'échantillon (2020-2021)

#### TA1 Compte de résultat agrégé pour l'ensemble des PME

(en % du chiffre d'affaires)

	2020	2021
Chiffre d'affaires	100,0	100,0
(+) Production stockée	0,1	0,1
(+) Production immobilisée	0,4	0,4
Production et vente de marchandises	100,4	100,5
(-) Coût d'achat des marchandises vendues	35,2	34,8
(-) Coût des matières consommées	11,1	11,4
(-) Achats et charges externes	23,0	22,9
Valeur ajoutée Banque de France	31,2	31,4
(+) Subventions d'exploitation	0,3	0,7
(-) Salaires, traitements et charges sociales	21,6	21,1
(-) Charges de personnel extérieur	1,3	1,3
(-) Impôts, taxes et versements assimilés	1,2	1,1
(+) Autres produits et charges d'exploitation	-0,4	-0,4
Excédent brut d'exploitation (EBE)	7,1	8,3
Excédent net d'exploitation	4,5	5,9
EBE	7,1	8,3
(+) Autres opérations hors exploitation	2,4	2,4
Excédent brut global	9,5	10,7
(-) Intérêts et charges assimilées	0,8	0,7
(-) Participation des salariés	0,1	0,1
(-) Impôt sur les bénéfices	1,2	1,4
Capacité d'autofinancement	7,4	8,4
(-) Dotations nettes aux amortissements et provisions	3,8	3,2
Capacité nette d'autofinancement	3,6	5,2
Résultat net comptable	4,0	6,1

Champ : PME non financières définies au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

Note : Échantillon cylindré.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).



### TA2 Bilan fonctionnel pour l'ensemble des PME

(en % du total du bilan)

	Actif – Emplois	2020	2021
(1) Immobilisations incorporelles		8,8	8,7
(2) Immobilisations corporelles		37,1	36,9
(3) Biens financés par crédit-bail		2,3	2,1
(4) Autres actifs immobilisés		20,5	20,5
(=) Immobilisations		68,6	68,1
(1) Stocks		9,8	10,0
(2) Crédit interentreprises		2,9	2,9
(3) Autres créances et dettes d'exploitation		-5,0	-5,1
(=) Besoin en fonds de roulement d'exploitation		7,7	7,8
Besoin en fonds de roulement hors exploitation		-1,3	-1,5
(1) Disponibilités		17,3	17,8
(2) Valeurs mobilières de placement		3,0	3,0
(3) Part à moins d'un an des créances sur le groupe et les associés		4,6	4,8
(=) Trésorerie à l'actif		25,0	25,6
	Passif – Ressources	2020	2021
Capitaux propres		40,7	42,5
Amortissements et provisions		27,7	27,8
(1) Obligations et assimilées		0,6	0,6
(2) Emprunts bancaires		17,4	16,3
(3) Crédit-bail		1,9	1,7
(4) Autres dettes		10,3	9,9
(=) Endettement stable		30,2	28,5
(1) Concours bancaires courants		1,0	0,9
(2) Part à moins d'un an du groupe et des associés		0,4	0,4
(=) Trésorerie de passif		1,4	1,3

Champ : PME non financières définies au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

Note : Échantillon cylindré.

Source : Banque de France, base FIBEN (juin 2022).

#### Éditeur

Banque de France

#### Secrétaire de rédaction

Caroline Corcy

#### Directeur de la publication

Gilles Vaysset

#### Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

#### Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

